



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : sante publique

Question écrite n° 47686

Texte de la question

M. Jean-Paul Virapouille appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la constitution d'équipes d'alcoologie de liaison à la Réunion. En effet, la création d'une équipe d'alcoologie de liaison s'intègre parfaitement dans la politique de santé de la région qui a défini un projet régional de santé sur l'alcool dans le cadre d'une programmation stratégique d'actions de santé. L'alcool est un fléau qui touche durement la Réunion. Il est la cause d'une morbidité et d'une mortalité importantes : surmortalité par rapport à la métropole : six fois plus par psychose, deux fois plus par cirrhose, une fois et demi plus par cancer de l'oesophage pour les trente-cinq/soixante-cinq ans ; alcoolisme foetal estimé de trois à cinq pour 1 000 naissances. De plus, la zone est du département est encore plus touchée par ce problème de santé publique. L'importance de l'alcoolisme à la Réunion (seize litres d'alcool/an/habitant) et de ses conséquences sur la santé (3,9 % de décès à la Réunion contre 0,9 % en métropole) ainsi que les problèmes de précarité (37 % de chômage à la Réunion, mais 44,4 % dans les trois communes principales de l'est et 25 % des Rmistes du département), très souvent associés et l'implication de l'établissement public de santé mentale de Saint-Paul dans la lutte contre ce fléau, plaident pour l'existence d'une unité de liaison d'alcoologie dans le secteur est de l'île. Il demande au ministre de la santé son avis sur la création d'une taxe sur les alcools forts et les « premixes », afin de financer une politique ambitieuse de lutte contre l'alcoolisme. Il souhaite également savoir dans quelles conditions une mission administrative pourrait être organisée à la Réunion à ce sujet, et dans quels délais.

Données clés

Auteur : [M. Virapoullé Jean-Paul](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47686

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 352